

TARIFS SERVICES SUPPLEMENTAIRES au 1 er Janvier 2022 (net de taxes)

Les tarifs adhérents, ci-dessous, sont appliqués aux communes ayant cotisées à FREDON Deux-Sèvres en fonction de leur nombre d'habitants, soit 0.03 € par habitant en 2022.

Lutte contre les frelons asiatiques



Prestation	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
Forfait déplacement	50 €	60 €
Forfait déplacement + intervention	99 €	115 €
Tir au fusil (+ de 10 mètres avec accord de la mairie)	60 €	75 €
Piège sélectif	10€	12 €
Bombe insecticide	10 €	12 €



Lutte contre les taupes

Surface	Tarif adhérent	Tarif non adhérent		
Intervention ponctuelle				
Moins de 1000 m ²	85 €	103 €		
De 1000 à 2000 m²	110€	132 €		
De 2001 à 3000 m²	150 €	180 €		
De 3001 à 4000 m²	170 €	204 €		
Plus de 4001 m ²	-20% sur devis	Sur devis		
Contrat annuel				
	-20% sur devis	Sur devis		



Lutte contre les chenilles processionnaires



Prestati	on	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
Forfait déplacement		50 €	60 €
Forfait déplacement + intervention	1 à 5 arbres	60 €	72 €
	6 à 10 arbres	90 €	108 €
	11 à 15 arbres	115 €	138 €
Eco-pièges	Ø < 65 cm	52 €	62 €
	Ø > 65 cm	75 €	90 €

